

EREA-LEA Françoise Dolto
40 rue Edouard PIED
79450 St AUBIN-LE-CLOUD

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°6 du mardi 08 avril 2025

ORDRE DU JOUR

1-Préambule :

- 1-1-Constat du quorum
- 1-2-Désignation du secrétaire de séance
- 1-3-Approbation du procès-verbal du 17/03/2024
- 1-4-Ordre du jour

2-Vie budgétaire et financière :

- 2-1-Compte financier
- 2-2 Réaffectation du subvention région de 2019 d'un montant de 3 181,67€

3-Vie pédagogique et éducative :

- 3-1-Liste des fournitures scolaire pour la rentrée 2025
- 3-2-Date de l'épreuve orale du DNB Pro
- 3-3-Grille d'évaluation de l'épreuve orale du DNB Pro

4-Fonctionnement général :

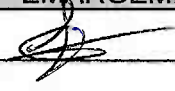

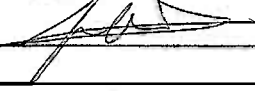
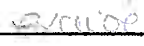
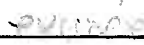


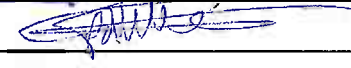


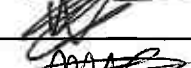
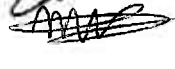







- 4-1-Organisation de la fin de l'année scolaire

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 du mardi 8 avril 2025

page 2 / 11

Membres titulaires	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
M. DELABRUYERE Cyril	Directeur	X			
Mme MORIN Véronique	Directrice adjointe			X	
Mme PACOM-GOURMELEN Isabelle	Secrétaire Générale	X			
Mme PAIN-GATARD Isabelle	DDFPT	X			
Mme ABRAND Marion	CPE			X	
M. RIOU Guillaume	Conseiller Régional			X	
Mme LARGEAU Sandrine	EPCI Parthenay-Gâtine		X		
M. BOUCHER Hervé-Loïc	Commune de St AUBIN-LE-CLOUD			X	
Mme SAVARIT Stéphanie	Personnalité qualifiée			X	
Mme DEVOLDER Déborah	Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	X			
Mme PETIT Fanny		X			
M. PARTHENAY Paul		X			
Mme VINCENT Marie		X			
Mme NEVEUX Nadia	Représentant des Personnels sociaux et de santé	X			
Mme BLAIS Karine				X	
M. NICOLE Dominique	Représentants des Personnels ATOSS	X			
M. GARRIC Tony		X			
Mme SOUCHARD Céline	Représentants des parents d'élèves		X		
Mme MOINDRON-BARRE Erika		X			
M. RICHARD Thierry			X		
Mme GALIPAUD Vanessa			X		
Mme FRECHET Valérie		X			
M. BESSAC Elowan	Représentants des élèves			X	M. AIRAULT Kylian
M. BEILLON Kyllian				X	Mme FIGUEIRAS Cheyenne
Mme CHEVALIER Prunelle		X			
M. Taoufik YEKHLEF	Agent comptable	X			

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 08 avril 2025

		Nom et prénom		EMARGEMENT
Membres de l'administration	DELABRUYERE Cyril			
	MORIN Véronique			
	PAIN GATARD Isabelle			
	PACOM GOURMELEN Isabelle			
		T	S	
Elus Conseil Régional	M. RIOU Guillaume		x	
	M. DUFORESTEL Pascal			x
Elus Commune-siège (ou regroupement de communes)	M. BOUCHER Hervé-Loïc		x	
	M. CHAPOT Philippe M. SORIN Thierry			x
Elus CC Parthenay Gâtine	Mme LARGEAU Sandrine		x	
	M. MARTIN alexandre			x
Personnes qualifiées	Mme SAVARIT Stéphanie			
Personnels Atoss	M. NICOLE Dominique		x	
	M. GARRIC Tony		x	
	M. GRANIER Patrice			x
	Mme VERGNAULT Céline			x
Personnels sociaux et de santé	Mme NEVEUX Nadia		x	
	Mme BLAIS Karine		x	
PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION	Mme PETIT Fanny		x	
	Mme DEVOLDER Déborah		x	
	M. PARTHENAY Paul		x	
	Mme VINCENT Marie		x	
	Mme BENCINI Fabienne			x
	Mme MONNET Isabelle			x
	Mme SAUVETRE Valérie			x
	M. BOUVET EPINAT Olivier			x
PARENTS	M. RICHARD Thierry		x	
	Mme FRECHET Valérie		x	
	Mme SOUCHARD Céline		x	
	Mme GALIPAUD Vanessa		x	
	Mme MOINDRON BARRE Ery		x	
	Mme THOMAS Elodie			x
	Mme VLAEMYNCK CARBOE Mich			x
ELEVES	BESSAC Elowan		x	
	BEILLON Kyllian		x	
	CHEVALIER Prunelle		x	
	AIRAULT Kylian			x 
	AMOURET Doriane			x
	FIGUERAS Cheyenne			x 

RESERVE A L'INSPECTION
ACADEMIQUE

1-PREAMBULE

Présidence : DELABRUYERE Cyril

Secrétaire : Mme Fanny PETIT représentante des personnels d'enseignement et d'éducation est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents et 1 invité, la séance est ouverte par M. Le Directeur, à 18 h 02.

18h04 arrivée de Mme Marie VINCENT

Adoption du Procès-Verbal du CA du 17/03/2025

M. le Directeur soumet l'adoption du PV du CA.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour

M. Le Directeur informe les membres du Conseil qu'il n'a pas été destinataire de questions diverses.

Cependant, sur demande de M. YEKHLEF, agent comptable, M. Le Directeur propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour : en commençant par les points relatifs à la vie budgétaire et financière, puis la vie pédagogique et éducative, avant de terminer par le fonctionnement général.

Par ailleurs, M. Le Directeur propose d'ajouter un second point à l'ordre du jour dans le chapitre dédié à la vie budgétaire et financière, relatif à la réaffectation d'une subvention de la Région.

2-VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

2-1-Le compte financier 2024

Mme PACOM GOURMELEN, secrétaire générale de l'EREA, présente la partie budgétaire du compte Financier.

SERVICE AP :

Dépenses :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

page 4 / 11

En intégrant les ouvertures de crédits effectuées en cours d'année, l'AP a été doté de 148 554,55 euros. L'exécution du budget a abouti à un montant de charges nettes s'élevant à 102154,65 euros, générant ainsi un écart de négatif de 46 399,90 euros entre les prévisions et les dépenses réellement engagées, soit 31% de l'activité pédagogique. Cet écart s'explique par des dépenses budgétisées mais non consommées au cours de l'exercice 2024 ou reportées sur l'exercice 2025

Recettes :

Les recettes principales sont versées par la Région Nouvelle-Aquitaine (DGF et autres subventions) : 64 155,72, soit 62,5% des ressources de l'établissement.

L'exécution budgétaire du service AP a conduit à 102 584,18€ de recettes pour 101 189,29€ de dépenses nettes. La réalisation de l'exercice au niveau du service AP conclut donc à un bénéfice de gestion de 1 346,89 euros. Le rapport entre le montant de ce déficit et le montant total des charges nettes est de 1,33%.

SERVICE VE :

Le service VE est essentiellement financé par ressources affectées, soumises à des conditions strictes d'utilisation (subventions dont l'emploi est déterminé par les directives du financeur) ce qui explique l'équilibre budgétaire constaté, aboutissant à un résultat nul.

En 2024, seules les aides issues de fonds sociaux ont été mobilisées, à savoir celles de l'états pour un montant de 17 369,15 euros, ainsi que celles de la région, s'élevant à 3 946,00€

L'augmentation significative de la consommation des aides à partir de 2022, s'explique par une prise en charges des collations des élèves.

Par ailleurs, une diminution de la dotation du Fonds social régional a également été observée depuis septembre 2024. Cette évolution résulte de la mise en place par la région d'une tarification solidaire de la restauration scolaire, entraînant une réduction des aides allouées.

SERVICE ALO

Recettes :

Les recettes de fonctionnement du service ALO, sont majoritairement constituées de subventions régionales, représentant 84% du total. La dotation globale de fonctionnement (DGF) initiale s'élevait à 128839 euros, à laquelle se sont ajoutées plusieurs dotations complémentaires :

Une dotation exceptionnelle de 29 000 euros, sollicitée en 2023 pour la viabilisation,

Une DGF complémentaire de 2 630 euros reçu en février,

Un complément de subvention de 25 469 euros destiné à couvrir les coûts liés à la viabilisation et au surcoût du nouveau marché régional portant sur la maintenance et l'exploitation des installations techniques, notamment énergétiques,

Une subvention de 5 000 euros attribuée au titre de l'aide à la fragilité.

Ainsi, la dotation totale allouée par la région pour le fonctionnement général du service ALO s'établit à 190 938 euros.

A ces recettes de fonctionnement s'ajoute la contribution du SRH aux charges communes s'élevant à 39 671,35 euros.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

page 5 / 11

Par ailleurs, une subvention de 40 000 euros a été accordée en 2023 pour la rénovation de quatre logements. Les travaux s'étant déroulés sur deux exercices budgétaires, 18 850 euros ont été engagés en 2023 et 21 411 ,40 euros en 2024.

Enfin, la location de véhicules a généré une recette supplémentaire de 380 euros.

Dépenses :

Les dépenses sont regroupées en trois catégories principales : la viabilisation, l'entretien et les autres dépenses.

Les autres dépenses sont restées relativement stables au cours de ces cinq dernières années.

Les dépenses d'entretien, en revanche, sont en augmentation constante depuis 2022. Cette progression s'explique principalement par la subvention régionale allouée à la rénovation de quatre logements, dont la consommation s'est élevée à 21 410 euros en 2024. Toutefois, l'entretien des bâtiments et des véhicules suit également une tendance haussière en raison du vieillissement du parc automobile, composé de cinq minibus, ainsi que de l'usure des infrastructures.

Cette augmentation est par ailleurs accentuée par l'inflation.

Les dépenses incompressibles liées aux contrats d'entretien et de maintenance - incluant le système de sécurité incendie (SSI), les extincteurs, l'ascenseur, les portes automatiques, le contrôle de la légionellose et l'alarme intrusion – s'élève à 35 247,88 euros soit 66% des dépenses courantes, hors rénovation des logements. Par ailleurs, 9876,42 euros ont été engagés pour l'entretien et les réparations, tandis que 8068,53 euros ont été consacrés à l'achat de produits d'entretien.

Après Une hausse marquée des dépenses de viabilisation en 2023, celle-ci ont enregistrées une baisse en 2024, sans toutefois retrouver le niveau de 2022.

Cette augmentation significative concernait essentiellement la consommation d'électricité, tandis que le coût de l'eau est resté stable. S'agissant des dépenses de chauffage, le tarif appliqué étant calculé sur l'année précédente, l'augmentation substantielle des prix de l'énergie en 2023 a eu un impact direct sur l'exercice 2024. Malgré une hausse des coûts de 22,38% cette année, une diminution des dépenses a été observée grâce à une gestion rigoureuse des températures dans l'ensemble des bâtiments. Par ailleurs, une sous-évaluation des consommations sur la période de septembre à décembre a également contribué à cet écart. En effet, la facture correspondante n'étant transmise qu'en février de l'année suivante, il est nécessaire d'en réaliser une estimation, qui s'est révélée inférieure à la consommation réelle.

Cette année, le résultat du service ALO, hors prise en compte des amortissements, présente un solde positif de 21 614,62 euros. Après intégration des amortissements, d'une valeur de 3 457,54, ce résultat s'établit à 18 157,08 euros.

SERVICE SRH :

Recettes :

Les recettes du SRH sont composées à 86% des contributions des familles. Les 24 % restant proviennent des recettes liées aux commensaux, à la location de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

page 6 / 11

l'internat à l'association Le Nombriil du Monde au mois d'août, ainsi qu'à une subvention régionale de 4 290,89 euros destinée à la réparation du matériel de plongée. S'y ajoute les recettes issues de l'hébergement extérieurs, notamment l'accueil d'élèves d'autres établissements dans le cadre de mini-stages, ainsi que l'hébergement occasionnel d'adultes au sein de l'établissement.

Depuis septembre 2024, la région Nouvelle-Aquitaine expérimente la tarification solidaire dans neuf établissements dont le nôtre. Ce nouveau dispositif vise à ajuster le calcul des frais scolaires en fonction des revenus des familles, afin de garantir une plus grande équité tarifaire.

La grille tarifaire s'étant de 2,30 euros à 5,50 euros par repas, répartie sur onze tranches. Pour garantir une recette équilibrée à l'ensemble des lycées, la région applique un coût pivot de 2.85 euros. Le principe de ce mécanisme est le suivant :

- Si l'établissement perçoit des recettes inférieures à ce coût pivot, la région lui reverse la somme manquante.
- A l'inverse si les recettes dépassent ce seuil, l'établissement reverse l'excédent à la région.

Ce système désigné péréquation, permet d'harmoniser les ressources entre les établissements et d'assurer une répartition plus juste des financements.

Par ailleurs, ce nouveau dispositif prévoit également l'exonération de la contribution liée aux charges de personnel habituellement versée par les lycées.

Dépenses :

On observe, une concentration significative des dépenses sur l'alimentation, qui représente 62% du budget, ainsi que sur les charges communes (comprenant l'électricité, le chauffage et l'eau), s'élevant à 28%.

Parmi les 10% restants, la moitié est dédiée aux contrats d'entretien du matériel, tandis qu'un quart est consacré à l'entretien et à la réparation de ce dernier. Cette dernière catégorie de dépenses connaît une légère diminution en 2024, en raison du remplacement, par la région, de deux armoires froides positives. Par ailleurs, le moteur de l'armoire froide négative est prévu pour être remplacé en 2025.

Compte tenu du coût des denrées alimentaires et des charges inhérentes à la restauration, il n'a jusqu'à présent pas été possible pour notre établissement de se conformer aux exigences de la loi Egal-im. En effet, depuis le 1er janvier 2022, cette réglementation impose que 50% des produits servis soient durables ou de qualité, dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique. Or, à ce jour, nous atteignons seulement 19% de produits durables ou de qualité, dont 14% provenant de l'agriculture biologique.

Toutefois, avec la mise en place de la tarification solidaire, nous espérons nous rapprocher davantage de ces objectifs. Bien que les effets de cette mesure ne puissent encore être pleinement évalués, celle-ci n'ayant été instaurée qu'en septembre, elle devrait permettre une meilleure adéquation avec les exigences légales.

Le résultat du service SRH s'élève à 8635,11 euros.

SERVICE SBN :

Le Service des bourses nationales présente un équilibre parfait entre recettes et dépenses, étant intégralement financé par l'Etat.

Le taux de boursiers pour l'année scolaire 2024/2025 demeure stable par rapport à 2023/2024.

Cependant la répartition des élèves boursiers selon les échelons évolue : une diminution est observée sur l'échelon 3, tandis qu'une augmentation significative

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

concerne l'échelon 6. Cette évolution résulte d'une modification des critères d'attribution des bourses à partir de l'année scolaire 2023/2024. En effet, jusqu'à cette date, les bourses des collégiens scolarisés en EREA étaient calculées sur trois échelons seulement. Depuis septembre 2023, elles sont désormais réparties sur six échelons, à l'instar des bourses lycéennes.

On constate par ailleurs, une augmentation non négligeable du nombre d'élèves classés à l'échelon 6, avec une progression de 28% par rapport à l'année précédente. Ce phénomène traduit une hausse du nombre de familles en situation de précarité accueillies au sein de l'établissement visible sur le graphique ci-après : bien que les effectifs et le taux global de boursiers restent similaires à ceux de l'année précédente, le montant total des bourses attribuées connaît une hausse significative.

SERVICE OPC :

Concernant le service OPC, aucune acquisition n'a été effectuée en 2024. Les recettes enregistrées correspondent à une sortie de matériel qui n'était plus en stock dans l'établissement, afin de faciliter la transition vers le nouveau progiciel de gestion Op@le. Cette opération a été soumise au Conseil d'Administration lors de la séance du 1er juillet et a donné lieu à l'acte administratif 8-96. Il convient de souligner que cette opération n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice, dans la mesure où l'ensemble des biens sortis étaient totalement amortis.

LE RESULTAT :

La diminution progressive du fonds de roulement entre 2020 et 2023 trouve son origine dans la demande émanant de la collectivité territoriale de ne pas thésauriser les fonds publics, une situation qui a été aggravée en 2023 par la hausse substantielle du coût de l'électricité. Cette contrainte s'est maintenue malgré l'initiative de la Région, qui avait décidé d'augmenter de manière anticipée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour l'ensemble des lycées, ce qui a conduit l'établissement à se retrouver dans une situation financière délicate, l'empêchant de constituer une réserve en cas de difficultés imprévues. Toutefois, cette année, le résultat excédentaire de 28 187,08 euros devrait permettre de redresser la situation.

L'établissement a un fonds de roulement au 31/12/2024 de 86 325,50 euros, couvrant 53 de fonctionnement, ce qui le place dans une situation intermédiaire. Cela signifie qu'il n'est ni en difficulté (moins de 46 jours), ni en situation de confort (au moins 59 jours).

L'établissement pourra donc, envisager un prélèvement sur fonds de roulement en cas de besoin, mais avec prudence.

M. YEKHLEF Taoufik, l'agent comptable de l'EREA présente la partie comptable du compte financier.

M. YEKHLEF précise que le compte financier est une image de l'EREA à une date précise, le 31 décembre.

Cinq indicateurs permettent de voir la situation financière de l'établissement : Le résultat de l'exercice, le fonds de roulement, la trésorerie, les créances et les immobilisations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

page 8 / 11

Le résultat (recettes-dépenses) s'élève à 28 187,08€ . A ce montant, il convient d'ajouter les amortissements, d'un total de 3 361,54€, afin d'obtenir la Capacité d'autofinancement qui s'établit ainsi à 31 548,62€. Cette somme cumulée au fonds de roulement (FdR) de l'exercice précédent, permettra de déterminer le FdR au 31/12/24.

Le FdR s'élève donc au 31/12/2024 à 86 325,50€ et correspond à 53 jours de fonctionnement.

Pour calculer la disponibilité du FdR,, doivent être ôtés, les créances douteuses, les stocks, les provisions/cautions qui ne représentent pas des liquidités.

La trésorerie s'élève à 188 072,17€ et représente 116 jours. Elle est supérieure au FdR en raison de la constitution de la trésorerie, les avances de subventions et les charges à payer (factures décalées à N+1)

Concernant les créances, dont le montant total s'élève à 151 802,17€, seules 2 781,15€ font l'objet d'une procédure contentieuse, soit approximativement 9% du total. Ce taux, particulièrement modéré, traduit une gestion rigoureuse et satisfaisante de la part de l'établissement.

Les immobilisations sont les biens dont la valeur d'achat est supérieure à 800€ et qui sont inscrits à l'actif du bilan, en tant qu'élément du capital. La valeur brute d'acquisition s'élève à 426 346.59€, tandis que La valeur nette comptable, après prise en compte des amortissements est de 73 249,89€, soit un taux d'amortissement de 82%. Ce niveau élevé d'amortissement reflète un vieillissement global des immobilisations. Toutefois, cet indicateur doit être nuancé, dans la mesure où le matériel concerné n'est pas soumis à un usage intensif, ce qui en limite l'usure effective.

M. Le Directeur intervient pour rappeler la prudence qu'impose ce bilan. M. Le Directeur rappelle que la plus-value dégagée relève essentiellement des dons et subventions opérées en 2023 et basculée sur l'exercice budgétaire 2024, qui gonflent artificiellement les recettes de l'établissement. M. Le Directeur rappelle que la vétusté de nombreux équipements de l'EREA appellera une vigilance quant à leur remplacement. M. Le Directeur évoque la question des véhicules dont il conviendrait d'en projeter le rachat à l'horizon des trois prochaines années.

Mme PETIT, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation demande pourquoi la Région ne finance pas le remplacement des véhicules. M. Le Directeur indique qu'il s'agit d'un choix politique que de nombreuses collectivités ont fait à l'instar du Département des Deux-Sèvres.

1^{er} vote : « Le conseil d'administration adopte sans réserve le compte financier de l'exercice 2024 »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

page 9 / 11

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2^{ème} vote : « Le CA décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2024 s'élevant à 28 187,08 euros. € sur les réserves générales de l'établissement. »

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2-2 Réaffectation du subvention région de 2019 d'un montant de 3 181,67€

Mme PACOM GOURMELEN propose la déspecialisation d'une subvention régionale attribuée en 2019. Cette subvention a été intégralement utilisée et le bilan afférant a été déposé sur la plateforme dédiée de la région, laquelle en a validé le contenu. Toutefois, la gestionnaire a omis d'émettre l'ordre de recette correspondant, si bien que la subvention est demeurée inscrite en compte de classe 4. Par ailleurs, le délai quadriennal de prescription est désormais échu.

Proposition :

- AP Fonctionnement de l'internat = 1 200€
- AP Enseignement général = 1 200€
- AP Projet envergure = 781,67€

Vote de la proposition :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

3-1- Liste des fournitures scolaires pour la rentrée 2025

M. Le Directeur présente la liste des fournitures demandées aux familles pour la Rentrée 2025.

M. Le Directeur rappelle que pour les familles en difficulté financière, le fond social reste mobilisable.

Mme FIGUEIRAS et M. AIRAULT demandent à revoir la liste des fournitures.

M. Le Directeur soumet à l'approbation des membres du conseil la listes de fournitures demandées aux familles pour la rentrée 2025.

Adoption de la liste des fournitures pour la Rentrée 2025

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3-2-Date de l'épreuve orale du DNB Pro

Après avoir échangé avec les enseignants, M. Le Directeur propose que l'épreuve orale du DNB soit organisée le Mercredi 28/05/2025 au durant la matinée.

Approbation de la date du Mercredi 28 mai 2025 pour l'organisation de l'épreuve orale du DNB :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3.3- Grille d'évaluation de l'épreuve orale du DNB Pro.

M. Le Directeur présente la grille d'évaluation, qui a fait l'objet d'un échange entre enseignants et qui sera utilisée pour la préparation et l'évaluation des élèves pour l'épreuve orale du DNB.

Adoption de la grille d'évaluation pour l'organisation de l'épreuve orale du DNB :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4- FONCTIONNEMENT GENERAL

4-1-Organisation de la fin de l'année scolaire

M. Le Directeur informe les membres du conseil que compte-tenu de l'organisation des épreuves écrites du DNB les Jeudi 26 et Vendredi 27 juin 2025, l'établissement sera considéré comme centre d'examen et ne pourra donc pas accueillir d'autres collégiens que les 3^e candidats.

Les 6/5/4^e seront donc libérés le mercredi à midi afin de mettre en place les salles.

De plus afin d'organiser les opérations de fin d'année, les cours des Jeudi 03/07 et vendredi 04/07 seront banalisés. Sauf situation particulière les élèves seront libérés le Mercredi 02/07 à 12h00.

Approbation de l'organisation de la fin de l'année :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 8 avril 2025

page 11 / 11

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

La séance est levée à 19 h 31

Président de séance

Secrétaire de séance

Cyril DELABRIÈRE



Fanny PETIT